

Projet Associatif «Adam de Craponne » : randonnées autour du canal de Craponne

Associations participantes : AVF, CSA, RSS, UTD, SPC

Randonnée 1 : Saint Chamas Samedi 21 mars 2026

Coordinateur : Jean-Claude Careil (06 76 93 69 45) jc.careil@orange.fr

Animateurs : Patrick Ollive (AVF), André Marchand (CSA), Faouzi Grami (RSS), Dominique Tardy (UTD), Gilles Rigole (SPC)

Pour covoiturage rendez-vous à 8h15 au parking Aldi Wertheim (ou à l'endroit indiqué par les associations participantes) pour départ de Salon à 8h30.

Trajet routier conseillé : Salon, Cornillon-Confoux, D70, D10 (direction St Chamas).

Autre option : Salon, Grans, D16, D16B, D10 (direction La Fare-les-Oliviers).

A Saint Chamas : Au Rd Pt du Pont Flavien prendre av. Henri Barbusse (direction Centre) puis à gauche av. Seyssaud, ensuite à droite av. Max Dormoy, place du 8 Mai 1945, parking Public (entre le port du Pertuis et l'Office du Tourisme) ; distance 20 km, durée 30 minutes.

Départ de la randonnée : 9h du parking Public de Saint Chamas

Bel itinéraire le long du Sentier du Patrimoine et de la Petite Camargue, en suivant le cours de la Touloubre et du canal de Guéby; pique-nique convivial au Pont de la Roquette.

Itinéraire de la randonnée : littoral de l'Etang de Berre, Lavoir des Pestiférés, Petite Camargue, Pont Flavien, Viaduc St Léger, Pont de la Roquette, Plateau du Bion, Aqueduc de Boisgelin, Haut du Parc de la Poudrerie, Pont de l'Horloge.

Vue sur l'Etang de Berre, la ville de Saint Chamas, la Sainte Victoire (jumelles conseillées).

Repères itinéraire	Pts	Alt m	km part.	km total	h:m part.	h:m total	Dénivelée m	pente %
Parking Public	D	0	0,0	0,0	0:00	0:00	0	
Lavoir des Pestiférés	1	0	2,0	2,0	0:40	0:40	0	
Petite Camargue	2	0	3,0	5,0	1:00	1:40	0	
Pont Flavien	3	20	2,5	7,5	0:50	2:30	+20	
Pont de la Roquette	4	20	1,0	8,5	0:20	2:50	-55	-6
X route de Grans	5	70	3,5	12,0	1.10	4:00	+50	
Ht Pont de l'Horloge	6	55	2,5	14,5	0:50	4:50	-15	
Parking Public	A	0	0,5	15,0	0:10	5:00	-55	-11
Total							+/- 180 m	

.Notes : Cette randonnée est destinée à tous les adhérents qui participent régulièrement aux randonnées et marches de leur associations respectives. Les non-adhérents peuvent participer à condition d'être parrainé par un membre de la section randonnée, de préférence par un animateur, d'une des associations participantes, selon la procédure spécifique à chaque association.

Il est recommandé que dans chaque association, les adhérents indiquent samedi 14 mars (une semaine avant la randonnée) leur intention de participer à l'animateur représentant cette association, afin d'estimer le nombre total de participants pour faciliter la gestion.

Selon le nombre total de participants, le coordinateur de la rando établira avec les autres animateurs la procédure de gestion de la rando: nombre de groupes (entre 25 et 30 personnes), avec au moins deux animateurs par groupe (trousses médicales, radios).

